



Agreste Champagne-Ardenne

Portrait agricole de l'Aube

L'Aube compte 301 327 habitants en 2008, gagnant 9 200 personnes depuis 1999.

Le département s'étend sur 602 749 hectares. L'agriculture occupe 63 % de l'espace départemental.

Deux systèmes d'exploitation caractérisent le département : les grandes cultures et la viticulture.

Les exploitations, hors viticulture, se concentrent et cultivent en moyenne 143 hectares. Les exploitations professionnelles viticoles ont une superficie moyenne de 4,94 hectares, supérieure à la moyenne de la Champagne Viticole (4,4 hectares).

Le premier employeur de l'agroalimentaire se situe dans la fabrication de cacao, chocolat et confiserie.

L'Aube est un département modérément boisé. C'est le plus petit producteur de bois de la région.

L'Aube : un département viticole et agricole qui se diversifie

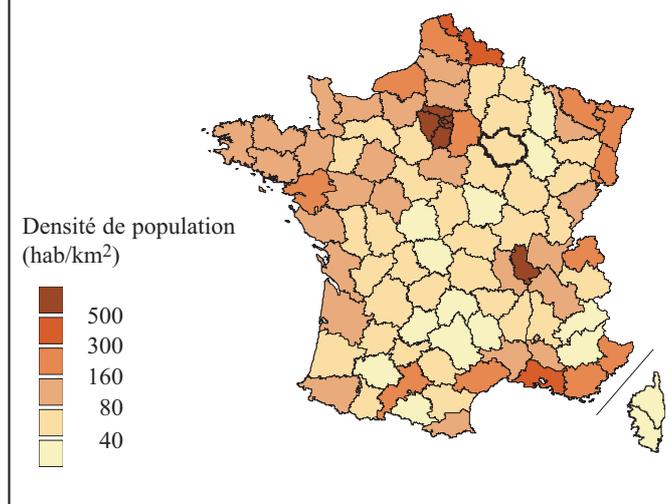
63 % de l'espace départemental est occupé par l'agriculture

Le relief du département de l'Aube est assez varié. La partie centrale, d'origine champenoise, est constituée de plaines. Les extrémités au sud-est et au nord-ouest forment des régions accidentées. A la limite de la Côte d'Or, entre Etourvy et Bar-sur-Aube, se trouvent les collines les plus élevées, dépassant les 300 mètres. Le sommet se situe au bois du Mont entre Champignol et Urville. Le département est traversé par la Seine et l'Aube. Le Pays d'Othe est un plateau couvert de forêts de chênes et de hêtres. Les versants et les fonds de vallons sont dévolus à l'agriculture. La Champagne Humide tire sa dénomination de la nature argilo-marneuse des formations géologiques qui l'ont façonnée. Les grands lacs, créés pour régulariser les cours des rivières (réservoir Aube et Seine), constituent au sein de la Champagne Humide des écosystèmes originaux qui attirent de fortes concentrations d'oiseaux

migrateurs. La Brie Champenoise est un plateau tertiaire avec une nature géologique très variée (calcaires, sables, grès, argiles, marnes...). La Champagne Crayeuse, caractérisée par un sol crayeux, abrite l'aquifère le plus important de la région. Le Barrois, région la plus élevée du département, se présente comme un ensemble de plateaux argilo-calcaires, pierreux et secs, séparés par des vallées généralement encaissées. Compte-tenu de ces caractéristiques physiques, deux groupes de régions sont définis selon les systèmes de production dominants : la Brie et le Barrois où se côtoient des grandes cultures, de la culture-élevage et de la viticulture, la Champagne Crayeuse avec la Champagne Humide et le Pays d'Othe pour les grandes cultures.

L'agriculture occupe 63 % de l'espace départemental. 24 % du territoire est couvert par des bois et forêts. L'Aube est un département modérément boisé, se situant sous les moyennes régionale et nationale, respectivement 27 % et 28 %.

L'Aube, un département à faible densité



Source : Insee, Recensement de population - Population légale 2008 au 1^{er} janvier 2011

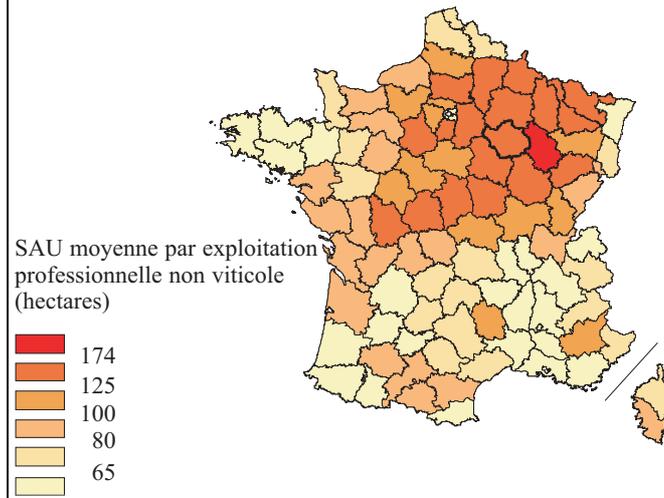
L'Aube bénéficie d'un climat tempéré. Cependant, la partie sud-est, le Barrois, subit un climat plus rude que la partie ouest. Les précipitations y sont également plus abondantes. A Troyes Barbery, la moyenne pluviométrique est de 651 mm sur la période 1971-2000 avec 115 jours de précipitations et une température moyenne de 10,4° C. L'ensoleillement moyen est de 1 771 heures.

L'Aube reste un département rural

Avec 602 749 hectares, l'Aube est le 45^e département métropolitain pour la superficie. Il compte 433 communes dont 402 communes rurales. La population légale atteint 301 327 habitants en 2008 ce qui place le département au 72^e rang en France métropolitaine. 32 % des habitants vivent dans l'espace rural. Cette proportion atteint 29 % en moyenne régionale et 18 % en France métropolitaine. La densité est de 50 hab./km², bien en dessous de celle de la France de province (93 hab./km²). En 2008, l'Aube compte 9 200 habitants de plus qu'en 1999. Le solde migratoire est positif ainsi que le taux de solde naturel, même si ce dernier l'est faiblement. 23 % de la population est âgée de 60 ans et plus ; c'est un point de plus que la moyenne régionale. 24 % des aubois ont moins de 20 ans contre 25 % au niveau régional.

94 % de la population auboise est concernée par l'ensemble des démarches territoriales de projet reconnues ou en projet en juillet 2010, la structuration en pays ne couvrant pas l'ensemble du département. Le département de l'Aube est couvert par 9 pays. Ce morcellement limite leur capacité à réaliser leurs projets. Un seul territoire regroupant deux pays a été sélectionné dans le cadre du programme européen LEADER comme Groupe d'Action Locale (GAL). Les enjeux et les objectifs de ce GAL sont principalement du tourisme, l'accueil et le maintien de la population. L'agglomération de Troyes a contractualisé avec la région. L'Aube est caractérisée par une

Des exploitations de grande taille



Source : Agreste, Enquête sur la structure des exploitations en 2007

fréquence de pays rassemblant peu de population, au contraire des autres départements de la région.

L'Aube compte un parc naturel régional, celui de la forêt d'Orient créé en 1970. C'est un ensemble de cultures et de prairies d'élevage. Il comprend trois lacs artificiels, les barrages-réservoirs Seine et Aube, qui totalisent 5 000 hectares de plans d'eau.

Sur le plan économique, avec 497 millions d'euros, l'Aube contribue pour un quart à la valeur de la production agricole champardennaise hors viticulture en 2009. La valeur de la production de céréales et oléoprotéagineux s'élève à 224 millions d'euros. L'activité de maraîchage et d'horticulture contribue pour 7 % à la valeur de la production auboise.

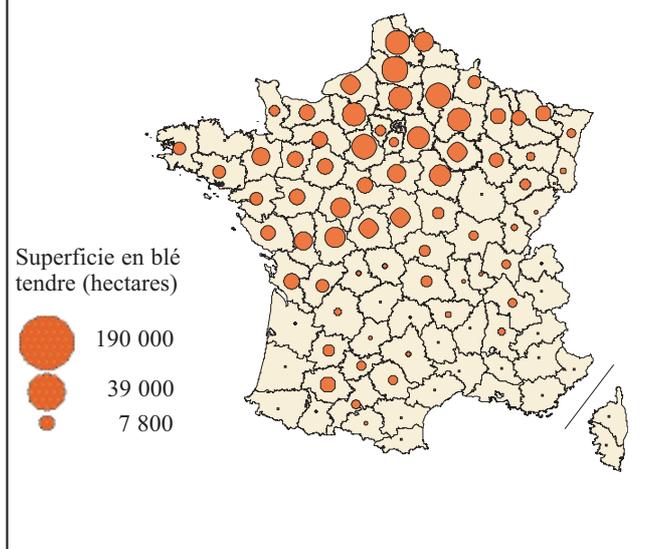
Le résultat courant avant impôt par actif non salarié s'élève à 68 600 euros en moyenne pour la période 2005-2009. C'est le deuxième revenu départemental dans la région et aussi le deuxième au niveau national. Il est supérieur de 47 600 euros à la moyenne nationale. Cette situation provient essentiellement de la viticulture.

Forte concentration des exploitations

En 2007, le département de l'Aube compte 2 330 exploitations professionnelles non viticoles. Leur nombre a diminué de 440 depuis 2000, soit un taux de disparition annuelle de 2,5 %. C'est nettement supérieur au taux régional (1,9 %). Les exploitations se concentrent, et leur surface moyenne a augmenté de 13 % pour atteindre 143 hectares, superficie équivalente à celle de la région. Deux exploitations sur cinq ont une surface supérieure ou égale à 150 hectares.

La forme sociétaire EARL poursuit son développement au détriment des exploitations individuelles. Ces dernières représentaient une exploitation sur deux en 2000. Leur part en 2007 atteint 37 % et elles occupent 1,3 UTA. Les EARL ont une superficie de l'ordre de 150 hectares et 1,7 UTA. Les plus

Huitième place nationale pour le blé tendre



Source : Agreste, Statistique agricole annuelle 2009

grandes surfaces sont détenues par les GAEC et les sociétés civiles qui cultivent en moyenne un peu plus de 200 hectares et emploient respectivement 2,4 UTA et 2,5 UTA.

Essor du travail saisonnier

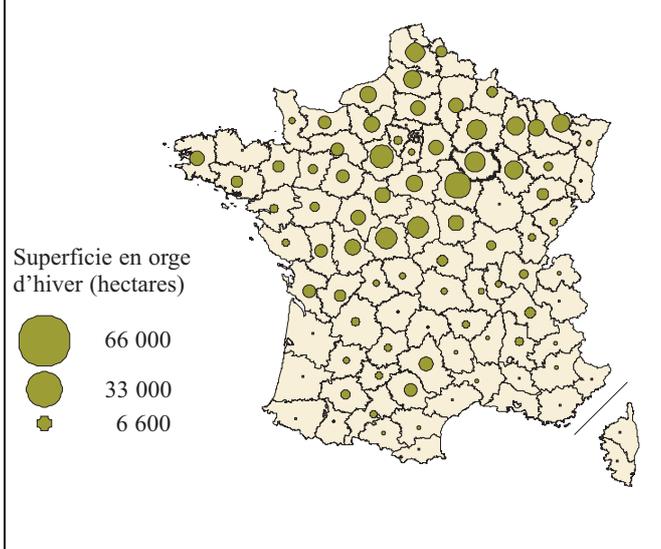
En 2007, 4 750 personnes travaillent dans les exploitations professionnelles non viticoles dont 4 120 actifs familiaux, aidés de 3 800 saisonniers. Même si l'emploi total a perdu plus de 750 équivalents temps plein depuis 2000, il représente encore 3 960 unités de travail annuel. La productivité du travail s'est améliorée ces dernières années : une personne à plein temps exploite 84 hectares contre 74 hectares en 2000. Le travail salarié représente un cinquième du travail réalisé dans les exploitations. Le recours aux salariés saisonniers est en pleine expansion : 40 % des exploitations leur ont fait appel contre 22 % en 2000.

Augmentation de l'emploi en viticulture

L'Aube compte 2 084 exploitations ayant de la vigne dont 1 916 spécialisées en viticulture. Ces dernières représentent 16 % des exploitations de la Champagne Viticole. Les structures viticoles sont de petite taille mais supérieures à la moyenne de la Champagne Viticole, respectivement 3,62 hectares et 2,74 hectares de vigne en moyenne. 70 % des exploitations spécialisées en viticulture sont qualifiées d'exploitations professionnelles. La surface moyenne d'une exploitation professionnelle est de 4,94 hectares de vigne. Une exploitation sur cinq à moins d'un hectare de vigne.

La viticulture est caractérisée par une part importante d'exploitations individuelles, 63 % pour l'ensemble des exploitations spécialisées en viticulture et la moitié pour les exploitations professionnelles. Les EARL sont mieux représentées dans l'Aube que dans les autres départements de la Champagne Viticole avec 35 % des exploitations professionnelles contre 24 %.

Sixième place nationale pour l'orge d'hiver



Source : Agreste, Statistique agricole annuelle 2009

L'emploi dans les exploitations professionnelles progresse avec près de 300 UTA de plus qu'en 2000. Il représente 4 430 UTA, soit l'équivalent de 4 430 personnes travaillant à temps complet. 58 % de la quantité de travail sont réalisés par les salariés dont la moitié par des saisonniers.

Un département tourné vers les grandes cultures

Dans l'Aube, 92 % de la SAU du département sont des terres labourables. Les céréales sont les principales cultures. Elles représentent 34 % de la valeur de la production agricole hors subventions et hors viticulture.

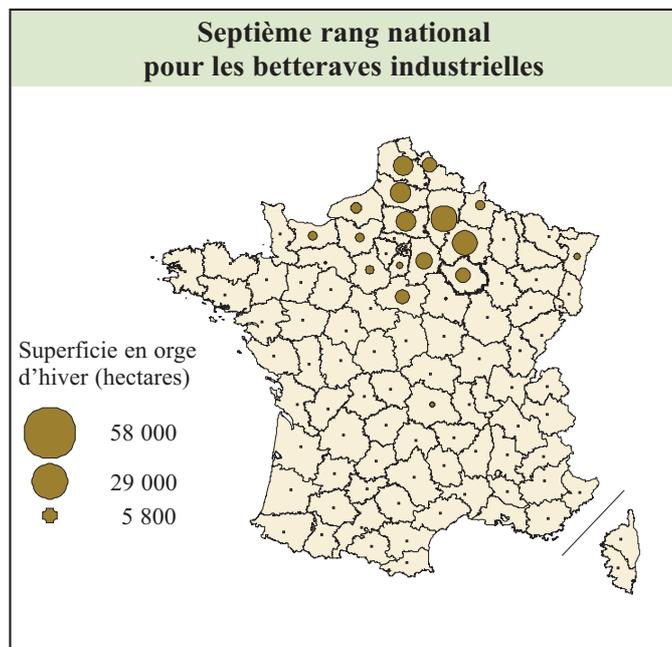
En 2009, la sole céréalière, avec 211 165 hectares occupe le 10^e rang français. C'est la culture la plus importante du département : elle couvre 56 % de la SAU des exploitations et 35 % de la surface du département. Le blé tendre couvre la moitié de cette sole. Les rendements en blé sont supérieurs à la moyenne régionale, 79 q/ha pour 78 q/ha en moyenne quinquennale (2005-2009). Les surfaces en orge de printemps constituent la deuxième céréale du département avec 51 060 hectares et le positionnent à la 2^e place nationale derrière la Marne. Les rendements sont très proches de ceux de la Marne avec près de 69 q/ha en moyenne quinquennale. L'Aube est le premier département régional pour les surfaces en orge d'hiver avec 41 060 hectares et le 6^e en France. Avec 73 q/ha en moyenne quinquennale, l'Aube se situe légèrement au dessus de la moyenne régionale (71 q/ha).

Les surfaces occupées par les oléagineux sont importantes. Avec 61 025 hectares en 2009, soit 17 % des terres arables, le département se situe à la 13^e place nationale. Il s'agit essentiellement de colza. Les rendements atteignent 35 q/ha en moyenne pour la période 2005-2009, équivalents à la moyenne régionale et supérieure à la moyenne nationale.

Bien que premier département champenois pour les surfaces en tournesol, l'Aube n'est que le 24^e au niveau national. Après un effondrement en 2007, les surfaces en tournesol sont en

nette progression depuis 2 ans. Les rendements sont supérieurs à la moyenne nationale.

Les cultures industrielles (betteraves, pommes de terre, chanvre...) concernent 11 % des terres arables, soit un point de plus que dans la région et 7 points de plus que la moyenne nationale. Avec 21 210 hectares, l'Aube est le 7^e département pour les surfaces en betteraves. C'est aussi un quart de la surface dans la région. Les rendements de cette culture sont parmi les plus élevés de France.

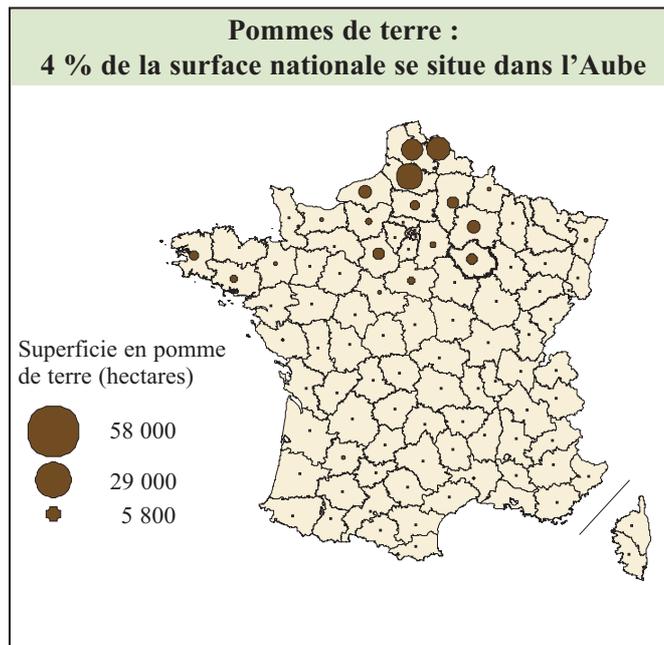


Source : Agreste, Statistique agricole annuelle 2009

L'Aube assure 38 % de la production régionale totale de pommes de terre en 2009 sur une surface de 6 360 hectares. Le département occupe le 8^e rang national avec 4 % de la surface totale nationale. Il produit essentiellement de la pomme de terre de conservation et de demi-saison. En moyenne quinquennale, les rendements sont les plus importants de la région avec 51 t/ha et nettement supérieurs à la moyenne nationale. Les surfaces consacrées aux plantes à fibre ont progressé jusqu'en 2009, hausse essentiellement due à l'accroissement de la sole de chanvre papier. Suite à une perte de débouchés commerciaux, les emblavements en chanvre diminuent fortement. L'Aube demeure cependant le premier département avec 34 % de la surface nationale, soit 2 360 hectares. C'est aussi le premier producteur avec plus d'un tiers de la production française.

Les surfaces fourragères sont peu importantes dans l'Aube avec 10 % du total régional. La luzerne est la principale culture fourragère avec 9 970 hectares consacrés à la déshydratation, soit 11 % de la surface nationale. Le département produit ainsi 12 % de la production française.

Dans l'activité de maraîchage, l'Aube cultive essentiellement des oignons de couleur (10 % de la production nationale), des choux à choucroute (20 % de la production nationale) et des carottes (2 % de la production nationale). Pour les choux à choucroute, l'Aube est d'ailleurs le deuxième producteur national, même si sa production est assez éloignée de celle du



Source : Agreste, Statistique agricole annuelle 2009

Bas-Rhin. L'Aube est aussi bien placée pour la culture de lentilles avec 13 % de la production française et le 3^e rang derrière la Haute-Loire et l'Indre.

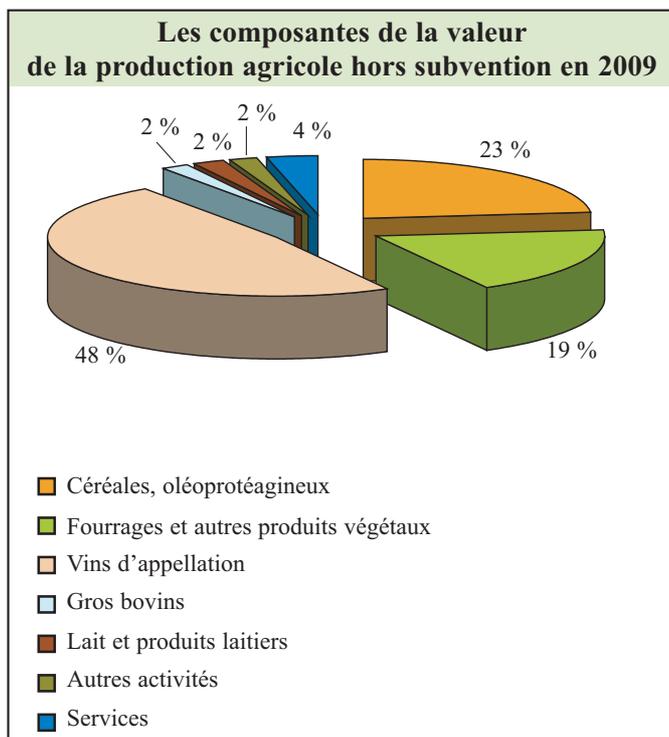
42 exploitations déclarent pratiquer l'agriculture biologique ou être en phase de reconversion en 2009, soit 15 exploitations de plus qu'en 2001. Ces exploitations utilisent 1 824 hectares soit un accroissement de 37 % depuis 2001. C'est aussi 0,5 % de la SAU. 78 % correspondent à des surfaces en agriculture biologique, le solde étant en reconversion. Les productions végétales en mode biologique concernent essentiellement des surfaces en céréales et oléagineux. Les surfaces en légumes ont été multipliées par 2,4 depuis 2001. La viticulture en mode biologique se développe passant de 35 hectares en 2001 à 47 hectares en 2009.

Le Champagne, une richesse dans le département

La surface du terroir viticole de l'Aube est de 8 000 hectares en 2009 dont 7 130 hectares appartiennent à des exploitations dont le siège est dans l'Aube. La surface dans le département correspond à 21 % de la surface totale en vigne de l'aire de la Champagne Viticole. 6 890 hectares sont en production. Les superficies des trois cépages se répartissent pour 83,5 % en Pinot noir, 11,8 % en Chardonnay et 3,7 % en Pinot Meunier. En 2009, 512 689 hectolitres ont été récoltés dans l'Aube pour l'AOP blanc (y compris le champagne rosé), soit 21 % de la récolte de la Champagne Viticole.

Outre le champagne traditionnel, il existe une AOC : le « Rosé des Riceys » obtenue à partir de pinot noir dans une seule commune du département. En 2009, 613 hectolitres ont été récoltés. Enfin, quelques viticulteurs produisent une AOC « Coteaux Champenois ».

La viticulture représente 48 % de la valeur de la production agricole auboise hors subventions en 2009.



Source : Agreste, Comptes de l'agriculture 2009 provisoires

Des exploitations orientées principalement vers les grandes cultures

La répartition des exploitations professionnelles par orientation technico-économique a évolué depuis 2000. Près d'une exploitation professionnelle sur deux est spécialisée en grandes cultures dans l'Aube ; depuis 2000 c'est 4 points de plus. 85 % de la surface agricole (hors viticulture) est exploitée par les structures céréalières et de cultures générales. Celles-ci sont de grande taille ; 143 hectares en moyenne pour les céréales et oléoprotéagineux et 180 hectares en moyenne pour les cultures générales. La part des structures viticoles est très élevée. Avec 36 %, cette proportion est équivalente à celle des exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux. Les systèmes pratiquant l'élevage (bovins, porcins, ovins ou caprins...) sont minoritaires (8 %).

En effet, 9 % du cheptel bovin champardennais est élevé dans l'Aube. La filière bovine contribue pour 8 % à la valeur de la production agricole du département hors subventions et hors viticulture. En terme d'effectifs, le département est le dernier de la région et se situe à la 69^e place nationale devant la Gironde et l'Ardèche. 41 % du cheptel est composé de vaches et plus de la moitié d'entre-elles sont des vaches allaitantes. L'Aube livre un peu plus de 74 millions de litres de lait par an.

Une industrie agroalimentaire variée

Dans l'Aube, avec 3 500 personnes, la filière agroalimentaire représente 16 % des effectifs salariés de l'industrie ; c'est inférieur à la moyenne régionale, mais équivalente à celle de la France. La diversité prédomine : chocolaterie et confiserie à Troyes, industrie du grain à Nogent-sur-Seine, sucreries, usines de déshydratation et industries des viandes. Les Établissements Jacquot et Cie, repris par le groupe CEMOI, spécialisés

dans la fabrication de chocolat et confiseries, sont le premier employeur agroalimentaire du département. Ils sont aussi classés parmi les dix premiers établissements IAA de la région (y compris les Maisons de Champagne).

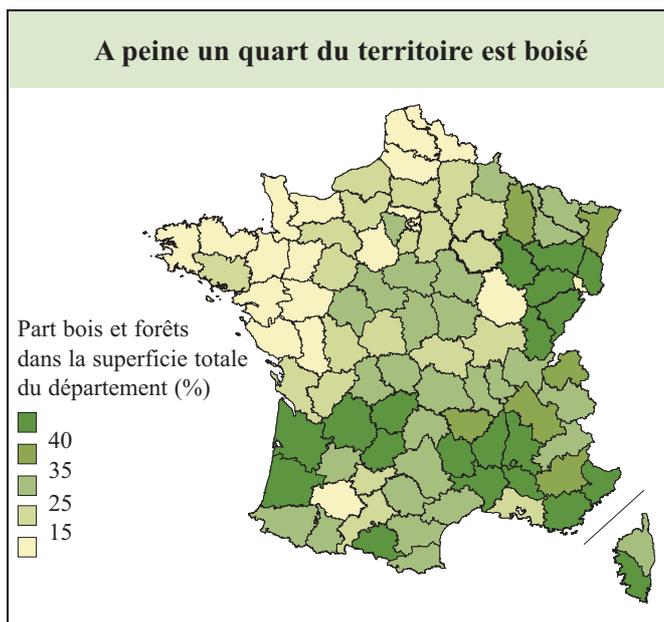
L'Aube compte trois usines de déshydratation : Assencières, Aulnay et Marigny-le-Chatel. Le site de la sucrerie-distillerie de Cristal-Union est implanté à Arcis-sur-Aube.

En dehors des deux AOC-AOP du champagne et du rosé des Riceys, il existe des AOP fromagères : Chaource, Brie de Melun et Brie de Meaux. Une soixantaine de producteurs aubois est concernée par le Chaource.

Plusieurs labels rouges sont produits dans l'Aube pour les viandes de bœuf et d'agneau. Depuis quelques mois, la choucroute produite dans l'Aube bénéficie également d'un label.

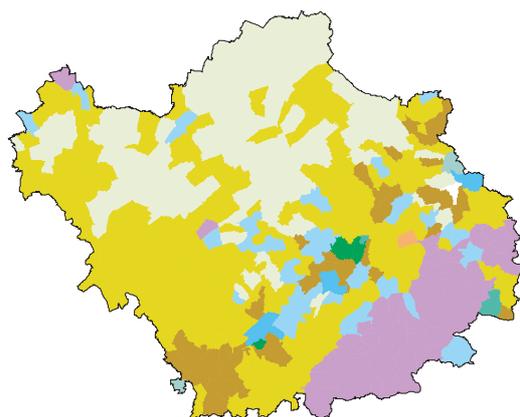
La plus faible production de bois de la région

22 % des superficies boisées de la Champagne-Ardenne se situent dans l'Aube. La forêt auboise est détenue pour les deux tiers par des propriétaires privés, le reste est constitué de forêts publiques, domaniales et communales. 85 % des superficies en bois et forêts sont constituées de feuillus. L'Aube est le plus petit producteur de la région avec 241 000 m³ de bois récolté en 2009, soit 16 % de la récolte champardennaise. Cette production est inférieure de 6 % à la moyenne des cinq années précédentes, évolution un peu plus favorable que celle de la région équivalente à celle de la France (- 8 %). Les volumes en bois d'œuvre atteignent les deux tiers de la récolte. L'Aube occupe la dernière place dans la région pour l'écocertification. Les scieries auboises travaillent essentiellement le chêne (la moitié de la production régionale). L'Aube est aussi bien positionné pour la production de merrains avec 46 % du total régional. Avec 41 000 m³, la production des scieries auboises représente 24 % de la production champardennaise en 2009, mais elle est inférieure de 26 000 m³ à la moyenne des cinq années précédentes.



Source : Agreste, Statistique agricole annuelle 2009

Un département de grandes cultures



Orientation technico-économique dominante de la commune

-  Céréales et oléoprotéagineux
-  Autres grandes cultures
-  Horticulture, maraîchage, fruits
-  Viticulture
-  Bovins lait
-  Bovins viande
-  Bovins lait et viande
-  Polyélevage et autres herbivores
-  Polyélevage et granivores
-  Polyculture
-  Culture et élevage
-  Pas d'agriculteur

Source : Agreste, Recensement agricole 2000

L'Aube agricole : un département à fortes potentialités

L'Aube est encore un département rural mais qui gagne des habitants depuis 1999. Cette progression est due aussi bien au solde migratoire qu'au solde naturel.

L'agriculture occupe près des deux tiers de l'espace départemental. Les exploitations professionnelles non viticoles se

concentrent et leur taille augmente. Les exploitations individuelles diminuent au profit de la forme EARL. La productivité du travail s'est améliorée au cours des dernières années, la surface moyenne mise en valeur par une personne à temps plein progressant nettement. Les exploitations emploient peu de salariés, le travail étant assuré par la main-d'œuvre familiale. Mais le recours à des saisonniers augmente. Ces exploitations sont spécialisées en grandes cultures. Les rendements sont élevés. En viticulture, les exploitations individuelles demeurent prépondérantes et l'emploi progresse.

Ce département est marqué par des efforts en matière de diversification : choux à choucroute, chanvre... ce qui fait sa spécificité dans l'ensemble régional.

Définitions

Les exploitants correspondent à l'ensemble chefs d'exploitation et coexploitants.

Unité de travail (UTA) : 1 UTA équivaut au travail d'une personne à plein temps pendant une année, soit 1 600 heures annuelles.

Orientation technico-économique (OTEX) : classification européenne des exploitations, déterminée par le poids relatif des marges brutes standard (MBS) des différentes productions dans la marge brute standard totale de l'exploitation. Celle-ci est déterminée par pondération des surfaces de cultures et des effectifs de cheptel par des coefficients régionalisés de MBS.

Pour en savoir plus :

- Agreste Champagne-Ardenne n° 11, septembre 2008 : l'agriculture ardennaise reste familiale
- Agreste Champagne-Ardenne, hors série, décembre 2010 : tableaux de l'agriculture champardennaise
- Des données en ligne sur www.agreste.agriculture.gouv.fr

Agreste Champagne-Ardenne n° 2 - Avril 2011



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION,
DE LA PÊCHE,
DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt - Service régional
de l'information statistique et économique
Complexe agricole Mont-Bernard - Rte de Suippes
51037 Châlons-en-Champagne cedex
Tél : 03 26 66 20 33 - Fax : 03 26 21 02 57
E-mail : srise.draaf-champagne-ardenne@agriculture.gouv.fr

Directeur de publication : J.P. Alloy
Rédacteur en chef : J.P. Alloy
Rédaction : N. Viatte
Composition : M. Lallement
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1249-5891

Prix : 3 euros